

# Nodulator<sup>MD</sup> IP Plus

Système professionnel de préinoculation du soya

Numéro d'enregistrement 2022024S Loi sur les engrais

Permet de traiter 9072 kg (20000 lb / 400 unités de 50lb) de semences

**Contenu net:**

6,0 kg (6,0 L) d'inoculant liquide IP

6,0 kg (6,0 L) de conditionneur IP

**Application commerciale seulement. Non destiné à l'application à la ferme.**

## MODE D'EMPLOI

Bien agiter tous les contenants avant l'utilisation.

**Avant d'utiliser ce produit, veuillez lire attentivement les directives qui suivent.** Ne pas ouvrir les contenants de ce produit avant d'être prêt à l'utiliser. Agiter tous les contenants avant de les ouvrir. Le contenu de tous les contenants ouverts qui n'a pas été utilisé doit être jeté après 24 heures. Toujours incorporer toutes les composantes de ce produit dans la bouillie de traitement des semences. L'application séparée des produits donne de moins bons résultats.

**POUR TRAITER 9072 kg (20000 lb) DE SEMENCES DE SOYA:** Dans un contenant ou une cuve de mélange propre, mélanger à fond tout le contenu d'un (1) sac de 6,0 L (202 oz liq) d'inoculant liquide IP avec tout le contenu d'un (1) sac de 6,0 L (202 oz liq) de conditionneur IP. Une légère agitation continue pendant tout le processus de mélange et d'application fournit de meilleurs résultats en fait de couverture et de survie. Pour maximiser la survie du Rhizobium sur les semences, mélanger et appliquer ce produit séparément des autres produits de traitement des semences.

**POUR L'APPLICATION EN TANT QUE TRAITEMENT UTILISÉ SEUL:** Si ce produit est appliqué sans un autre traitement de semences : pour chaque tranche de 9072 kg (20000 lb) de semences à traiter (soit l'équivalent de 400 unités de 50 lb de semences), mélanger à fond tous les ingrédients avec 17,6 L (600 oz liq) d'eau non chlorée fraîche et propre. Appliquer ensuite le mélange obtenu sur les semences de soya à raison de 326 mL/100 kg (5,0 oz liq aux 100 lb) de semences. NOTE : Bien que l'on puisse appliquer ce produit à une dose aussi faible que 130 mL/100 kg (2,0 oz liq aux 100 lb) de semences sans aucun ajout d'eau, l'uniformité de la couverture et la survie du Rhizobium seront améliorées si le

volume total de liquide appliqué sur les semences est de 326 mL/100 kg (5,0 oz liq aux 100 lb) de semences.

**POUR L'APPLICATION AVEC UN TRAITEMENT DE SEMENCES:** S'il est appliqué avec un autre traitement de semences (ou plusieurs), ce produit peut être appliqué à raison de 130 mL/100 kg (2,0 oz liq aux 100 lb) de semences sans aucun ajout d'eau, pourvu que le volume total de liquide appliqué (ce produit plus tout autre matière active/polymère/colorant pour le traitement des semences) soit d'au moins 326 mL/100 kg (5,0 oz liq aux 100 lb) de semences. Pour ce type d'application, on peut utiliser aussi bien une méthode mouillée séquentielle (aussi appelée simultanée) qui implique l'utilisation de cuves séparées pour l'application des matières actives/polymères/colorants, (méthode recommandée), ou un seul mélange en cuve des différents produits.

Étiqueter les semences pré-inoculées au moyen d'une étiquette de traitement par Rhizobium, conformément aux exigences réglementaires.

## COMPATIBILITÉ AVEC LES TRAITEMENTS DE SEMENCES

Certains traitements de semences peuvent nuire à l'efficacité de ce produit. Veuillez communiquer avec votre détaillant ou avec le fabricant pour de plus amples détails. Pour obtenir un résultat optimal, veuillez respecter les recommandations relatives à la fenêtre de semis (en tenant compte du fait qu'il s'agit des paramètres maximums).

## PRÉCAUTIONS

Veiller à une bonne ventilation pendant l'utilisation. Porter des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection totale, un écran facial, et vêtements de travail fermés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

## PREMIERS SECOURS

**Lorsque inhalé:** Repos, air frais.

**Lorsqu'en contact avec la peau:** Laver à fond avec de l'eau et du savon.

**Lorsqu'en contact avec les yeux:** Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**Lorsque avalé:** Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

## ENTREPOSAGE/PRÉCAUTIONS

Conserver ce produit entre 2 et 10°C (36 – 50°F), à l'abri de la lumière directe du soleil. PROTÉGER DU GEL. Ne pas utiliser un inoculant dont la date de péremption est dépassée ou qui n'a pas été

entreposé correctement. Les produits doivent être utilisés (appliqués sur les semences) dans les 24 heures suivant l'ouverture des contenants et le mélange.

Entreposer les semences traitées à l'aide de ce produit dans un endroit aussi frais que possible (pas plus de 10°C (50°F)) et toujours à l'abri des rayons directs du soleil. Pour profiter d'une température plus uniforme, entreposer le produit et les semences traitées le plus près possible du niveau du plancher dans une aire d'entreposage sèche, couverte et non chauffée. À défaut d'être semées dans un délai de 100 jours (ou à l'intérieur de la durée de vie recommandée pour tout traitement de semences utilisé), les semences devront être réinoculées.

GHS: Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

## **GARANTIE**

L'Inoculant Liquide IP contenu dans ce produit contient au minimum  $1 \times 10^{10}$  cellules viables de *Bradyrhizobium japonicum* CFU par gramme. Lorsqu'il est appliqué sur les semences et entreposé quel que recommandé, ce produit fournit et maintient plus de  $1 \times 10^5$  cellules rhizobiennes viables par semence.

**Exonération de garantie.** BASF Canada (« BASF ») garantit que ce produit est conforme aux spécifications énoncées dans cette étiquette. BASF, ses sociétés affiliées et les vendeurs de ce produit NE FOURNISSENT AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE NI CONDITION EXPRESSE, IMPLICITE, RÉGLEMENTAIRE OU AUTRE QUANT À L'ÉTAT, À LA QUALITÉ, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION DE CE PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER.

**Limitation des recours.** Le seul recours en cas de pertes ou de dommages résultant de ce produit (y compris les réclamations fondées sur un contrat, la négligence, la responsabilité stricte et autres théories juridiques) se limite, au choix de BASF, à l'une des dispositions suivantes : (1) remplacement de la quantité de produit utilisée; ou (2) remboursement du prix d'achat payé pour le produit; IL EST ENTENDU QUE l'exécution des dispositions (1) ou (2) par BASF est conditionnelle à ce que BASF ait d'abord été avisé promptement, par écrit, de tels pertes ou dommages. BASF, ses sociétés affiliées et les vendeurs de ce produit NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES à l'endroit de l'acheteur ou de toute autre partie se réclamant par l'entremise de l'acheteur, sous son autorité ou en son nom, de quelque perte ou dommage résultant de l'usage ou en rapport avec l'usage de ce produit, y compris, sans s'y limiter, les DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, ÉCONOMIQUES, OU CONSÉCUTIFS ou la perte de bénéfices subis en vertu d'un contrat, d'un délit ou autre. BASF et ses sociétés affiliées n'assument pas et n'autorisent personne à assumer en leur nom quelque responsabilité que ce soit en rapport avec la vente, l'entreposage, l'usage ou la manipulation de ce produit, à l'exception des responsabilités expressément reconnues dans les présentes.

**Reconnaissance.** LORSQU'ILS ACHÈTENT CE PRODUIT, L'ACHETEUR ET TOUTES LES PARTIES SE RÉCLAMANT PAR L'ENTREMISE DE L'ACHETEUR, SOUS SON AUTORITÉ OU EN SON NOM RECONNAISSENT ET ACCEPTENT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ÉTABLIES DANS CETTE ÉTIQUETTE. ILS RECONNAISSENT EN OUTRE QUE CES MODALITÉS ET CONDITIONS

FONT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT DE VENTE ENTRE (i) BASF, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET TOUT AUTRE VENDEUR DE CE PRODUIT; ET (ii) L'ACHETEUR DE CE PRODUIT.

**BASF Canada**, 510, 28 Quarry Park Blvd SE, Calgary, AB T2C 5P9 Canada